Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
CNW Code 01

Le ministre des Finances se réjouit du redressement en cours à la Caisse de dépôt

Montréal, le 17 février 2004 – Réagissant à la publication des résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le ministre des Finances, Yves Séguin, s'est réjoui du redressement en cours qui se traduit par une plus grande transparence à l'endroit des déposants et par une meilleure performance financière.

Le ministre s'est dit aussi satisfait de constater que la Caisse est passée du quatrième quartile des gestionnaires de fonds l'an dernier à tout près du premier quartile cette année grâce aux mesures de redressement mises en place, notamment le resserrement de la gestion des risques et des placements privés. « La Caisse était dans le wagon de queue et reprend aujourd'hui sa place à la tête des grands gestionnaires. C'est une bonne nouvelle pour tous les Québécois », de commenter M. Séguin.

« Les principaux déposants à la Caisse sont des organismes publics dont les résultats ont un impact sur les états financiers consolidés du gouvernement, a rappelé M. Séguin. Je suis très heureux de constater que la Caisse a conclu des ententes de service avec six déposants, lesquelles ententes rehaussent les règles en matière de transparence et d'imputabilité de la Caisse à leur endroit ».

Il note toutefois que les pertes relatives aux investissements dans le secteur des technologies, des médias et des télécommunications (TMT) n'ont pu être récupérées. Comme l'indique la Caisse, les pertes de ce secteur se sont élevées à 6 milliards de dollars au cours des deux dernières années, soit 45 % du total des pertes de 13,2 milliards subies par la Caisse au cours de cette période. À titre de comparaison, les placements privés dans les TMT ont généré des gains de 400 millions en 2003, soit seulement 3,5 % des gains de cette année.

Enfin, le ministre a rappelé qu'il avait l'intention de présenter à l'Assemblée nationale pour la prochaine session parlementaire des amendements à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de clarifier la mission de la Caisse, mieux encadrer les pouvoirs de la direction et formaliser un régime d'imputabilité touchant toutes les parties prenantes, soit le gouvernement, le conseil d'administration, la direction générale et les déposants.

- 30 -

Source : Serge Privé
Directeur des communications
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : (418) 643-5270